

## Foire aux questions visant le paiement en ligne du matériel d'inspection

<https://www.pxw1.snb.ca/snb9000/product.aspx?productid=A001P780627&l=f>

- Comment dois-je utiliser cet outil?
  - Vous n'avez qu'à suivre le processus étape par étape en ligne (<https://www.pxw1.snb.ca/snb9000/product.aspx?productid=A001P780627&l=f>).
- Quels renseignements dois-je fournir pour commander mon matériel d'inspection en ligne?
  - Vous aurez besoin des renseignements suivants pour effectuer votre commande en ligne :
    - Renseignements bancaires
    - Numéro du poste d'inspection et appellation commerciale
    - Adresse postale
    - Numéro de téléphone de l'entreprise
  - Vous n'êtes pas tenu de fournir votre adresse électronique, mais si vous choisissez de la fournir, elle nous permet de disposer d'un moyen additionnel de communiquer avec vous.
- Que dois-je faire pour payer ma commande?
  - Lorsque vous utilisez l'outil de paiement en ligne, les fonds sont retirés directement de votre compte de banque.
- Puis-je payer à l'aide d'une carte de crédit?
  - Non. Cet outil permet uniquement les paiements à l'aide d'une carte de débit.
- À partir de quelles banques puis-je faire un paiement?
  - À l'heure actuelle, les banques suivantes se sont inscrites pour offrir ce service : TD Canada Trust, la Banque Royale du Canada, la Banque de Montréal et la banque Scotia.
- Ma banque n'est pas inscrite pour offrir ce service. Que puis-je faire?
  - Nous vous suggérons de communiquer avec votre banque pour lui préciser que vous souhaitez qu'elle s'inscrive pour offrir ce service.
- Puis-je obtenir un reçu pour ma transaction en ligne?
  - Oui. Vous pouvez imprimer un reçu directement à partir de votre ordinateur à l'aide de la fonctionnalité d'impression de votre navigateur Web. Vous recevrez également un reçu lorsque votre commande vous est livrée.
  - *Nota* : Vous devrez imprimer deux reçus si vous souhaitez avoir une confirmation des renseignements concernant la commande et des renseignements concernant le paiement.
    - Vous devez imprimer le reçu affichant les renseignements au sujet de la commande avant que vous effectuiez votre paiement.
    - Vous pouvez ensuite imprimer un reçu visant le paiement. Le reçu du paiement n'affiche pas les renseignements sur la commande.
- Puis-je modifier ma commande si j'ai fait une erreur?

- Vous pouvez apporter des modifications si vous êtes toujours à l'écran de commande. Si vous étiez rendu à l'écran suivant qui affiche le total (avant les taxes), vous devrez supprimer ou annuler la commande et recommencer.
- Que se passera-t-il si, après avoir effectué et payé ma commande, je me rends compte que j'ai fait une erreur (p. ex. : en entrant le mauvais numéro de poste)?
  - Vous devez communiquer avec le personnel de la Direction des véhicules à moteur, soit par courriel à l'adresse [mvi\\_idv@gnb.ca](mailto:mvi_idv@gnb.ca) ou par téléphone au 506-453-2410.
- Puis-je suivre le statut de ma commande?
  - Oui. Vous pouvez suivre le progrès et le statut de votre commande en cliquant sur le lien suivant et en entrant votre adresse et votre numéro de poste:

<https://www.pxw1.snb.ca/snb9000/product.aspx?productid=A001PXX0096A&l=f>

- Quel est le délai de traitement?
  - Il faut prévoir cinq jours pour le traitement de votre demande. Une fois la commande traitée, le matériel vous sera envoyé par service de messagerie et vous devriez le recevoir le prochain jour ouvrable. Vous pouvez vérifier le statut de la livraison si vous avez fourni votre adresse électronique au ministère de la Sécurité publique. Lorsque votre matériel est envoyé, une confirmation incluant un numéro de suivi vous est acheminée par courriel. Ce numéro de suivi peut être utilisé sur le site Web de la Société canadienne des postes.
- Est-il plus rapide d'effectuer une commande en ligne?
  - Oui. L'élimination du temps requis pour que votre demande nous soit parvenue par la poste nous permet de recevoir votre commande plus rapidement et de la traiter plus rapidement.
- Que se passe-t-il si j'ai un crédit à mon compte?
  - Vous ne pouvez pas utiliser un crédit pour effectuer une commande en ligne. Le système électronique peut traiter uniquement le paiement du montant au complet. Si vous souhaitez utiliser un crédit, vous devez nous faire parvenir votre commande par télécopieur, par la poste ou par courriel.
- Puis-je retourner ou échanger du matériel à l'aide de l'outil électronique?
  - Non. Tout retour de vignette doit se faire par la poste et un crédit sera appliqué à votre compte. Pour utiliser ce crédit, vous devrez nous faire parvenir votre commande par la poste, par télécopieur ou par courriel. L'outil en ligne ne peut pas traiter des paiements à l'aide de crédits.
- Puis-je commander du matériel gratuit à l'aide de l'outil électronique?
  - Oui. Le matériel gratuit peut être commandé séparément ou inclus dans le paiement d'une commande.